

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
25

MOT DE LA PRÉSIDENTE **03**

L'URPS SAGES-FEMMES **04**

**REPRÉSENTER LES SAGES-FEMMES
LIBÉRALES** **09**

**FACILITER L'EXERCICE
PROFESSIONNEL DES SAGES-FEMMES** **13**

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION **18**

**INTÉGRER LES SAGES-FEMMES
DANS LES PROJETS
PLURIPROFESSIONNELS** **21**

COMMUNICATION **27**

GLOSSAIRE **28**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères consœurs,
Chers confrères,

Notre Union Régionale des Professionnels de la Santé est toujours aussi dynamique, avec de nombreux projets et actions dont les derniers en date sont en lien avec Handigynéco, le travail Qualité et la Santé environnementale.

Autour de nous de nombreux changements ont lieu et les prochaines élections nationales de 2028 vont rebattre les cartes au sein des différentes URPS des Pays de la Loire, amenant de nouvelles nominations pour septembre 2028.

Restons positifs et positives !

Grâce à nos projets sur la vaccination en lien avec les pharmaciens, les IDE et les médecins, sur la santé mentale de la femme enceinte et de la jeune accouchée, sur la santé sexuelle féminine avec l'endométriose et le CORESS, la santé dentaire en partenariat avec les chirurgiens-dentistes, la santé intime des femmes avec

les médecins et nos implications qui forment notre pilier (nos actions auprès des écoles de sages-femmes et les maîtres de stage, la promotion des exercices coordonnés (MSP et CPTS), l'accès à l'interprétariat, ainsi que les différentes représentations au sein des CAT, CTS, E-santé, CRSA), **nous sommes toujours dans un magnifique mouvement de vie.**

Je tiens à remercier les membres de l'URPS ainsi que les salariées et tout particulièrement Amandine Bouchereau, notre colonne vertébrale, pour son immense travail fourni.

Tiphaine Citté

Présidente



LES MISSIONS

Les URPS participent :

01

À l'organisation de l'exercice professionnel notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.

02

À l'organisation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.

03

À la mise en œuvre des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.

04

Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'informations partagés.

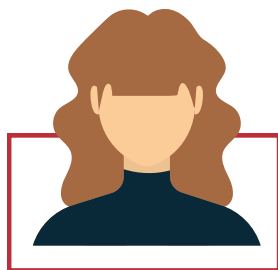
05

À des actions dans les domaines des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

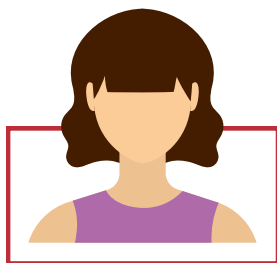
06

À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins.

NOTRE ÉQUIPE



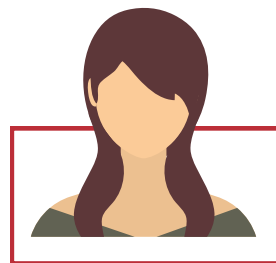
Tiphaine Citté
Présidente



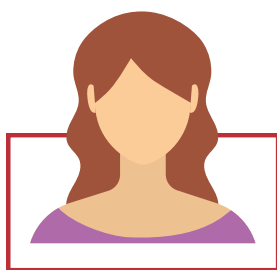
Annie Baud-Leboeuf
Vice-présidente



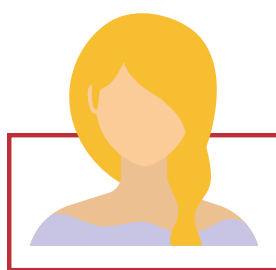
Juliette Levent
Secrétaire



Marion Alby
Trésorière



Blandine Emery
Membre



Chloé Charlois
Membre



Célia Tomasi
Membre

LES SALARIÉES

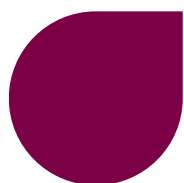


Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. **Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Sages-femmes.** Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Sages-femmes. **Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Sages-femmes.** Elle se charge des tâches administratives de l'association.



LES TEMPS FORTS



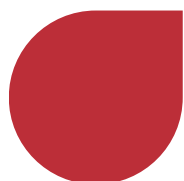
• MARS 2025

Conseil d'Administration



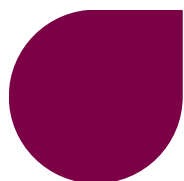
• MARS 2025

Lancement Enquête Régionale Santé Environnementale



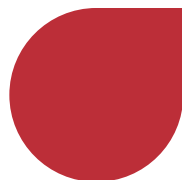
• JUIN 2025

Lancement projet Endométriose



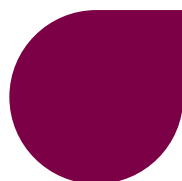
• JUIN 2025

Assemblée Générale



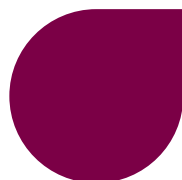
• JUIN 2025

Lancement projet pluriprofessionnel - Femmes victimes de violence



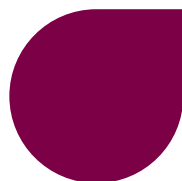
• JUILLET 2025

Renouvellement mise à disposition salariée URPS



• OCTOBRE 2025

Conseil d'Administration



• DÉCEMBRE 2025

Assemblée Générale

LÉGENDE



Vie de l'Union



Projets

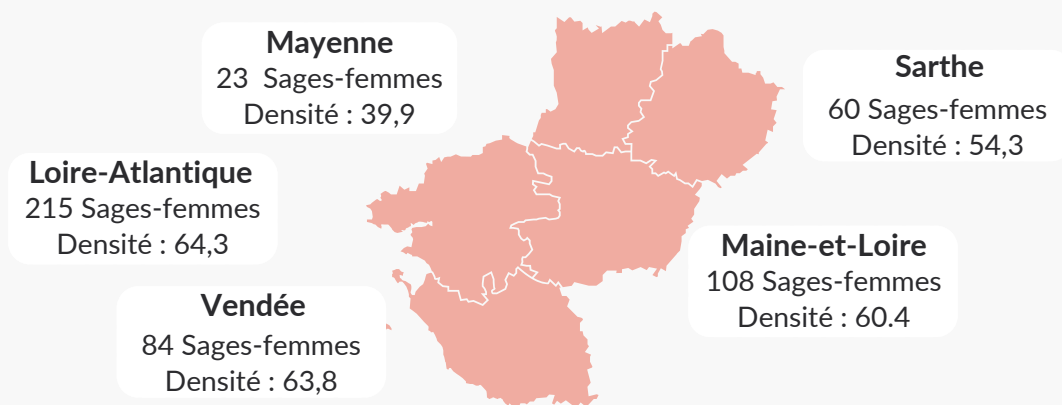
L'Assemblée Générale est présidée par Madame Cittié et est composée des membres de l'URPS. Elle entend : les rapports sur la gestion du bureau, la situation financière et morale de l'URPS, elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et réalise le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 7 membres de l'URPS et administre le fonctionnement de l'Union, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées.

LES CHIFFRES

LA DÉMOGRAPHIE

490 SAGES-FEMMES EXERÇAIENT EN LIBÉRAL EN PAYS DE LA LOIRE AU 1ER JANVIER 2025. CELA REPRÉSENTE UNE DENSITÉ* RÉGIONALE ÉGALE À 60,3 CONTRE UNE DENSITÉ NATIONALE DE 56,3



*La densité de l'année N est exprimée pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans au 1er janvier de l'année N+1

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations de l'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). **Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien.** Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France. L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux sages-femmes libérales conventionnées.

EN 2025, L'URPS SAGES-FEMMES A PERÇU 17 894,31€ DE CETTE CONTRIBUTION, SOIT UNE AUGMENTATION DE 11%



LES CHIFFRES

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

FICHE ACTION 1

Aide au développement de l'information des sages-femmes concernant la vaccination

FICHE ACTION 2

Incitation à l'installation au sein des zones sous dotées ou très sous dotées

FICHE ACTION 3

Santé de la femme en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

FICHE ACTION 4

Sensibilisation des sages-femmes libérales à l'endométriose

FICHE ACTION 5

Accès à l'interprétariat pour les sages-femmes libérales

MISE À DISPOSITION

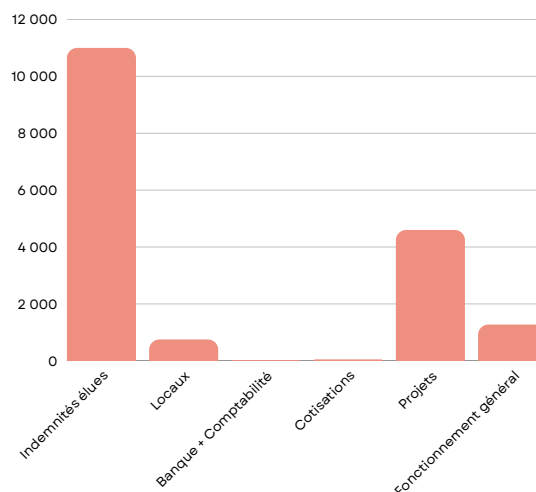
Emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes)

MISE À DISPOSITION

Emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes)

LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élues à des réunions pour représenter les sages-femmes ou pour la mise en œuvre des projets.



ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

• CRSA

La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) est **un lieu d'expression et de concertation** des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention », « organisation des soins », « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » et « droits des usagers ».



• CTS

Les CTS (Conseils Territoriaux de Santé) sont à la fois **le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent en InterURPS.

Participation de l'URPS

- ➡ En 2025, l'URPS Sages-femmes, en tant que titulaire au CTS département 44, y a participé à 2 reprises.
- ➡ En 2025, l'URPS Sages-femmes, en tant que suppléante au CTS département 72, y a participé à 2 reprises.
- ➡ L'URPS Sages-femmes est suppléante au CTS du département 85.

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

• CATS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) ont pour mission de **soutenir les porteurs de projets relatifs aux dispositifs d'exercice coordonné**. Ils interviennent à chaque phase du développement du projet, depuis l'élaboration du diagnostic territorial jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'étude de faisabilité et le montage du dossier. La représentation de l'URPS au sein de ces instances est assurée par les membres désigné·es au niveau départemental.

Participation de l'URPS

- ➡ En 2025, Juliette Levent siège au CATS du département 44 et a participé à 3 rencontres.
- ➡ Célia Tomasi siège au CATS pour le département 85.
- ➡ Blandine Emery siège au CATS du département 72.

• GROUPEMENT D'EMPLOYEUR INTERURPS

Créé en 2019, le Groupement d'Employeurs InterURPS a pour **vocation d'accompagner les professionnels de santé dans le recrutement de salarié·es** pour le compte de leurs structures, telles que les CPTS, URPS, MSP ou SAS, en fonction des besoins identifiés.

Au **31 décembre 2025**, le GE InterURPS employait **106 personnes**. Ce personnel regroupe une diversité de profils, notamment des chargé·es de mission pour les URPS, des coordinateur·rices de CPTS, ainsi que des chargé·es de communication, contribuant tous·tes au bon fonctionnement des dispositifs territoriaux de santé.

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

• E-SANTÉ

L'URPS participe au comité départemental e-santé organisé par le GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) E-Santé sur la thématique du **numérique en santé**.



• CODAMUPS

L'URPS Sages-Femmes est maintenant représentée au sein des CODAMUPS de Vendée, Loire-Atlantique et Sarthe. Le COmité De l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires **veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins, et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect du cahier des charges régional**. Ce comité s'assure également de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

• CORESS

Le CoReSS est une instance publique régionale qui vise à **coordonner les acteur·ices et organisations engagé·es dans le domaine de la santé sexuelle au sens large**. Il a pour mission de soutenir les politiques régionales en matière de santé sexuelle, en s'inscrivant dans une approche globale et positive.

L'URPS Sages-Femmes fait partie du comité plénier du CORESS.



PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

À ce titre, elle intervient notamment dans la prévention et la prise en charge :

- des infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH,
- des violences sexuelles,
- des troubles de la sexualité.

Ainsi que :

- l'accès à la contraception,
- l'organisation des parcours de santé associés.

• RÉSEAU SÉCURITÉ NAISSANCE

Le Réseau Sécurité Naissance (RSN) est une association qui fédère les 23 maternités des Pays de la Loire ainsi que l'ensemble des professionnel·les œuvrant dans le domaine de la périnatalité. Ses principales missions sont de **coordonner les différents acteurs** du secteur, et de **promouvoir la qualité et la sécurité des soins**.

L'URPS prend part à deux commissions :

- Commission IVG
- Commission Sages-Femmes



• PARTICIPATION À DES COMITÉS RÉGIONAUX

InterURPS ONSSF

- ➔ L'URPS participe à des réunions organisées tout au long de l'année entre les URPS des autres régions. **Le but est d'échanger autour des projets et des priorités de chaque URPS.**



PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

PAPRAPS

→ En 2025, l'URPS Sages-femmes a contribué au Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins (PAPRAPS), dispositif piloté par l'ARS Pays de la Loire visant à décliner **la politique régionale d'amélioration de la pertinence des soins**.

Dans ce cadre, l'URPS a participé au **groupe de travail consacré à l'IVG** (PAPRAPS IVG). Cette action avait pour objectif de **cartographier l'offre de prise en charge** de l'IVG en ville et au sein des établissements de santé, notamment par la constitution d'un **annuaire régional** de l'offre IVG.



INTERPRÉTARIAT

L'URPS Sages-Femmes, en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat, a poursuivi en 2025 son engagement en faveur de **l'accès aux consultations de sages-femmes pour tous·tes** grâce au recours à l'interprétariat. À ce titre, l'URPS a continué de proposer aux sages-femmes libérales de la région Pays de la Loire **un accès gratuit à un service d'interprétariat**.

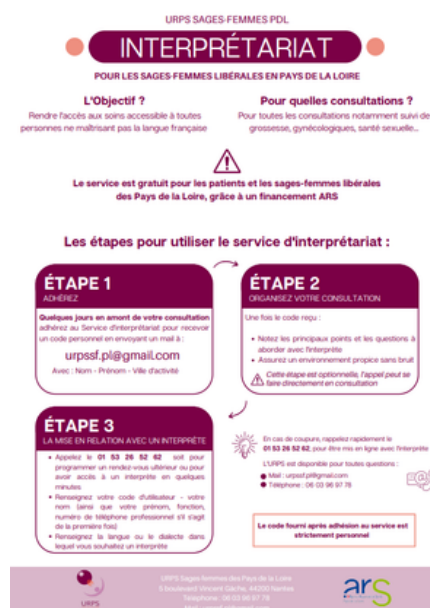
Ce dispositif vise à **faciliter la prise en charge des personnes allophones**, quel que soit leur lieu de vie. Il contribue à **améliorer les parcours de soins** des femmes enceintes, des mères et de leurs nourrissons, en favorisant **un suivi de proximité**. Il soutient également une meilleure prise en charge des femmes dans le cadre du **suivi gynécologique de prévention**.



Le bilan de l'action en 2025

- ➔ 11 sages-femmes utilisateur·ices
- ➔ 68 utilisations
- ➔ 10 codes demandés

En savoir plus



INCITATION À L'INSTALLATION EN ZONES SOUS-DOTÉES OU TRÈS SOUS-DOTÉES

En 2022, à la suite de la signature d'un nouveau CPOM, l'URPS Sages-Femmes a réaffirmé sa volonté de **promouvoir l'exercice libéral auprès des étudiant·es sages-femmes de la région**, pour une durée de cinq ans. Cet engagement s'est poursuivi à travers des interventions régulières au sein des deux écoles de sages-femmes des Pays de la Loire.

Ces temps d'échange permettent notamment de **sensibiliser les étudiant·es aux opportunités offertes par l'exercice libéral**, en rappelant que quatre sages-femmes installées en zones sous-dotées, et formées en tant que maîtres de stage, peuvent les **accueillir en stage**.

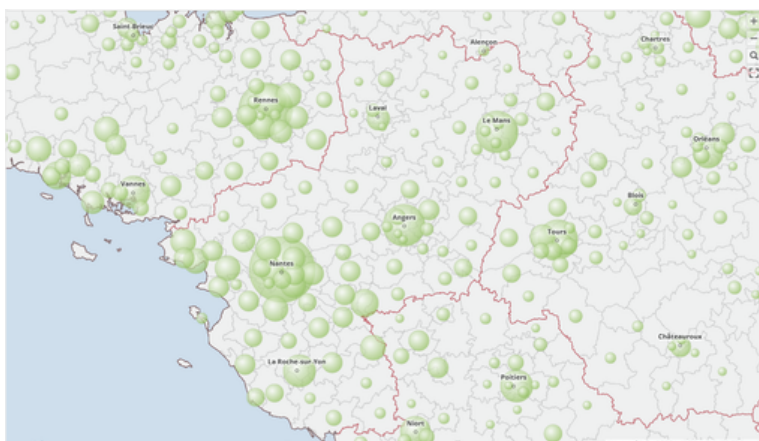
Les interventions abordent plusieurs thématiques clés :

- la présentation de l'URPS, de ses missions et de ses projets,
- la place des sages-femmes libérales dans l'organisation des soins,
- le plan régional de santé,
- le zonage,
- les exercices coordonnés,
- ainsi que les dispositifs d'aides à l'installation

Les actions mises en place en 2025

● 1 intervention à Nantes

● 1 intervention à Angers



[Consulter les cartes de
zonage thématiques](#)



MON BILAN PRÉVENTION

Un document ressource a été spécialement élaboré à destination des sages-femmes libérales pour les **accompagner dans la réalisation des bilans de prévention**.

Pour rappel, « Mon bilan prévention » constitue **un nouveau temps d'échange** permettant aux patient-es et aux professionnel-les de santé de faire le point sur les habitudes de vie, notamment à des étapes clés du parcours de vie. **Les sages-femmes font partie des professionnel-les habilité-es à conduire ces entretiens.**

Afin de faciliter l'appropriation de ce dispositif, l'URPS Sages-Femmes met à disposition ce document, qui rappelle :

- les âges clés concernés,
- le déroulé du bilan de prévention,
- les suites à donner à l'issue de l'entretien,
- les modalités de lien avec le médecin traitant,
- la cotation,
- ainsi que les ressources disponibles pour les professionnels.

Accéder au document ressource



En parallèle de la création de ce document d'information, en 2025, l'URPS a organisé avec l'ARS et la CPAM un **webinaire d'information dédié au bilan de prévention** à destinations des infirmier-es libéraux et des sages-femmes libérales.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

En 2025, l'URPS Sages-Femmes en partenariat avec le GCS E-Santé Pays de la Loire, a organisé un temps dédié aux sages-femmes libérales concernant **les outils de numérique en santé**.

Au programme de ce webinaire, il était question de MSSanté et du DMP.



[Accéder au replay.](#)



REPLAY – Webinaire Le numérique en santé et les sages-femmes libérales

L'URPS Sages-Femmes **adhère** également **au GCS E-santé**. Cette adhésion **offre aux sages-femmes de la région, l'accès aux services numériques**, pensés pour faciliter la pratique professionnelle quotidienne et renforcer par la coordination avec les autres professionnels de santé.

Parmi les services proposés par le GCS E-santé, les sages-femmes peuvent maintenant accéder gratuitement à :

- Une solution de téléconsultation : un outil sécurisé pour assurer un suivi à distance de vos patient·es dans des conditions adaptées.
- Une solution de téléexpertise : pour solliciter et partager un avis entre professionnel·les, au bénéfice d'une meilleure prise en charge des patient·es.

ENDOMÉTRIOSE

En 2025, l'URPS Sages-Femmes a **déployé son projet de sensibilisation à l'endométriose** et le rôle des sages-femmes libérales dans la prise à charge de cette pathologie.

Cette sensibilisation a pris la forme d'un webinaire d'information dédié aux sages-femmes libérales.

Au programme :

- Définition de l'endométriose
- Rôle des sages-femmes dans la prise en charge
- Les filières existantes

Le bilan de l'action en 2025

- ➔ 38 sages-femmes se sont connecté-es en direct au webinaire
- ➔ 106 professionnel·les ont visionné le replay de ce webinaire



[Accéder au replay.](#)



REPLAY – Webinaire « Sensibilisation à l'endométriose et rôle des sages-femmes »

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'URPS Sages-Femmes a engagé en 2025 une réflexion visant à structurer une action régionale autour de la santé environnementale à destination des sages-femmes libérales.

Pour s'appuyer sur des besoins concrets, l'URPS a **lancé une première phase d'exploration basée sur deux enquêtes menées en région Pays de la Loire.**

- **Une enquête à destination des sages-femmes libérales**, visant à identifier leur niveau de connaissance, leurs pratiques actuelles, ainsi que leurs attentes en matière de santé environnementale ;
- **Une enquête auprès des CPTS** (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), avec pour objectif de recenser les actions déjà existantes ou en cours sur le territoire, afin de favoriser les synergies et d'éviter les redondances.

Les résultats de l'enquête auprès des professionnel·les mettent en évidence **un intérêt marqué pour le sujet**, mais également **un besoin d'accompagnement**. Les sages-femmes expriment notamment la nécessité de disposer :

- **d'outils pratiques** et adaptés à leur exercice (supports d'information, fiches repères, ressources validées) ;
- **de temps d'information et de formation** pour approfondir leurs connaissances

Cet état des lieux permettra à l'URPS de développer des actions en santé environnementale dans les mois et les années à venir



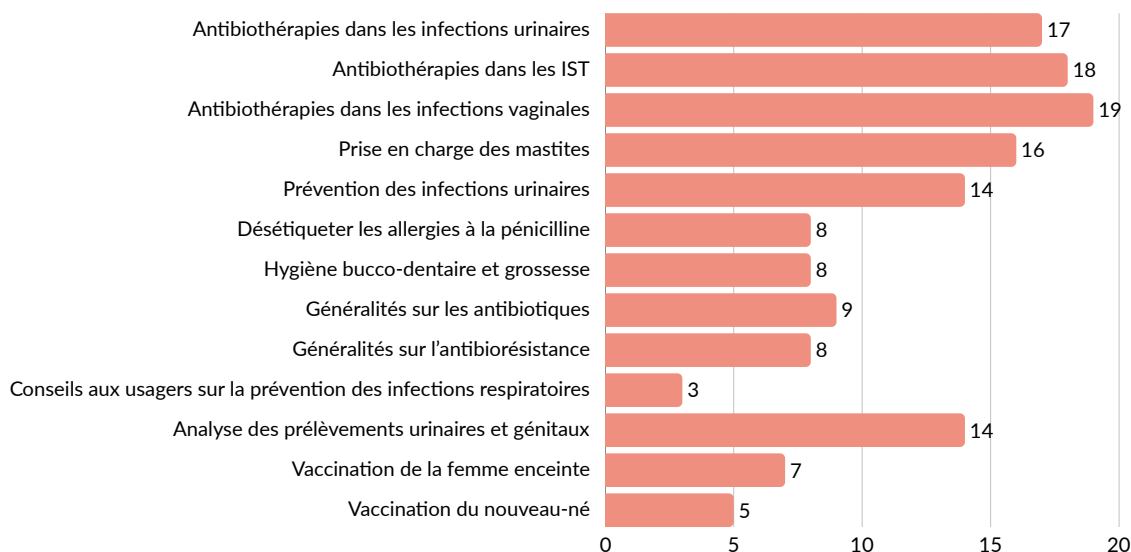
ANTIBIORÉSISTANCE ET PRÉVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES

Parallèlement aux actions menées en pluriprofessionnel avec les autres URPS, l'URPS Sages-Femmes, en collaboration avec le CRATB-Medqual, **s'est engagée sur les thématiques de l'antibiorésistance et de la prévention des maladies infectieuses.**

Afin de développer de futures actions à destination des sages-femmes libérales, **une enquête régionale** a été mise en place pour recueillir les besoins et les attentes des professionnel·les. **Les réponses obtenues ont permis d'identifier les thématiques prioritaires et d'adapter les futurs outils et ressources en lien avec les pratiques quotidiennes.**



Le Centre Régional en Antibiothérapie (CRATb) et le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (Cpias), en lien avec l'URPS SF, prévoient de réaliser **une boîte à outils sur le bon usage des antibiotiques et la prévention des infections à destination des sages-femmes.** Quelles seraient les attentes en termes de **sujets à aborder** ?



PEDIACO II

En septembre 2025, les documents PEDIACO II ont été actualisés !

Pour rappel, PEDIACO II est **une campagne de communication** visant à valoriser les compétences spécifiques de chaque profession de santé impliquée dans le champ de la périnatalité.

Ce projet est co-porté par l'URPS Sages-femmes et l'URPS Pharmaciens ; et financé par l'ARS Pays de la Loire.

Le bilan de l'action en 2025

- ➔ Mise à jour de document synthétisant les interventions des professionnels par étapes clés
- ➔ Mise à jour des 12 fiches représentant les interventions par profession



[Accéder aux documents](#)



ANTIBIORÉSISTANCE

L'URPS Sages-femmes en collaboration avec l'URPS Pharmaciens, l'URPS Chirurgiens-dentistes, l'URPS Biologistes, ainsi que l'URML Pays de la Loire, avec le soutien du CRATB Pays de la Loire-Medqual ont continué leur implication face à l'enjeu de **la résistance aux antibiotiques**.

A l'image de 2024, de nouvelles actions ont vu le jour ayant pour but la **sensibilisation** des professionnel·les de santé libéraux à cette problématique.

Action mise en place en 2025 :

- **Organisation de deux webinaires** de sensibilisation dans le cadre de la semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antibiotiques.

Le bilan de l'action en 2025

- ➔ 14 sages-femmes inscrit·es sur 143 professionnel·les de santé libéraux
- ➔ Diffusion du webinaire en replay
- ➔ 12 visionnages



REPLAY – Webinaire « Vers un meilleur usage des antibiotiques, au-delà de la prescription »



[Accéder au replay](#)



[Accéder au mémo](#)



FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

En 2025, les dix URPS des Pays de la Loire ont uni leurs efforts autour d'un enjeu commun : **l'accompagnement des femmes victimes de violences** par les professionnel·les de santé de premier recours.

Dans ce cadre, elles se sont rapprochées de **l'équipe ressource hémirégionale des départements 44 et 85** afin de proposer aux professionnel·les de santé **un webinaire dédié au repérage et à l'orientation des victimes**, illustré par des cas concrets.

Ce webinaire a été proposé à deux dates :

- 3 juin : 82 inscriptions et 60 participant·es
- 5 juin : 55 inscriptions et 16 participant·es

Le bilan de l'action en 2025

- ➔ Parmi les inscrit·es, 19 sages-femmes ont participé à ces sessions
- ➔ 32 sages-femmes ont visionné le replay sur la chaîne Youtube



[Accéder au replay](#)



REPLAY – Webinaire « Femmes victimes de violence
: le rôle des professionnels de santé libéraux »

L'association InterURPS a vu le jour à la fin de l'année 2019. Elle regroupe les dix URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) de la région Pays de la Loire. Lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019, un trio a été élu pour assurer la présidence : M. CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, M. GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine, et Mme DEHÊTRE, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.

L'InterURPS a pour vocation de :

- **Rassembler l'ensemble des URPS de la région** afin de favoriser une coordination interprofessionnelle renforcée.
- **Échanger et collaborer avec les partenaires institutionnels** tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, ainsi que les associations et structures sanitaires.
- **Développer des actions communes**, en priorité autour de la coordination interprofessionnelle des soins.
- **Structurer et faciliter les échanges** entre les différentes URPS.
- **Piloter des projets régionaux** d'envergure et organiser des Journées régionales thématiques.
- **Contribuer** activement aux démarches de prévention et de promotion de la santé.
- **Participer à la mise en œuvre et au suivi** du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).



ESP CLAP

Les ESP CLAP sont des **dispositifs expérimentaux** mis en place dans la région Pays de la Loire.

Ils visent à permettre aux professionnel·les de santé libéraux de premier recours de **structurer leur coordination et d'engager des démarches d'exercice coordonné**. Ces dispositifs reposent sur une équipe locale qui se mobilise autour d'une patientèle partagée, en s'organisant autour d'une ou plusieurs thématiques définies selon les besoins identifiés des patient·es.

L'URPS Sages-Femmes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP.



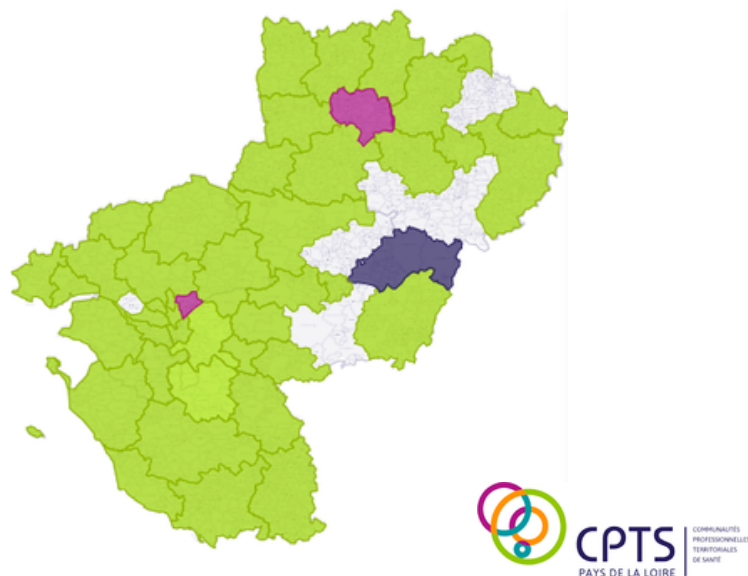
LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Dans le but **d'améliorer la coordination des actions de santé, de structurer les parcours de soins et de contribuer à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS)**, les professionnel·les de santé peuvent choisir de se regrouper en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces regroupements formalisent **un projet de santé**, qu'ils soumettent ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association InterURPS propose **un accompagnement** aux professionnel·les désireux de s'investir dans la création d'une CPTS, ainsi qu'un appui dans les différentes étapes de leur déploiement.



Carte mise à jour le 24 septembre 2025

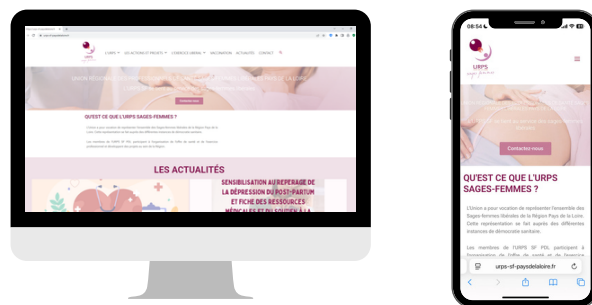


L'InterURPS et l'InterCPTS ont organisé, à la fin de l'année 2025, un séminaire à destination des CPTS de la région, auquel les URPS étaient conviées.

La thématique de ce séminaire était : « **Agir en CPTS pour une santé durable** ».

01. Site web

Au cours de l'année 2025, l'URPS Sages-Femmes a poursuivi le développement et l'enrichissement de son site internet. Ce support vise à accroître la visibilité de l'URPS Sages-femmes des Pays de la Loire ainsi qu'à valoriser les actions engagées. Il a vocation à être régulièrement actualisé en fonction des informations que l'URPS souhaite partager.



<https://urps-sf-paysdelaloire.fr/>



02. Newsletter

L'URPS Sages-Femmes diffuse régulièrement une newsletter à l'attention des professionnel·les de la région des Pays de la Loire, afin de les tenir informé·es des actualités professionnelles ainsi que des événements organisés par ses partenaires.

En 2025 :

- 12 newsletters envoyées
- 341 sages-femmes inscrit·es à la newsletter

03. Réseaux sociaux

L'URPS Sages-Femmes dispose d'un Facebook ainsi que d'un LinkedIn afin que les professionnel·les restent informé·es des actualités de la Région des Pays de la Loire.



[URPS Sages-femmes des Pays de la Loire](#)



[URPS Sages-femmes des Pays de la Loire](#)



- **ACOSS** - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
- **ARS** - Agence Régionale de Santé
- **CATS** - Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premiers recours
- **CORESS** - Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
- **CPTS** - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- **CRSA** - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
- **CPOM** - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **CRATB** - Centre Régional en Antibiothérapie
- **CTS** - Conseil Territorial de Santé
- **ESP CLAP** - Equipe de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient

- **InterURPS** - Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes)
- **GE** - Groupement d'Employeur
- **MDU** - Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariées)
- **MSP** - Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- **ONDPS** - Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé
- **ORS** - Observatoire Régional de Santé
- **PAPRAPs** - Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins
- **PRS** - Projet Régional de Santé
- **RSN** - Réseau Sécurité Naissance
- **SAS** - Services d'Accès aux Soins
- **SNP** - Soin Non Programmé
- **URML** - Union Régionale des Médecins Libéraux
- **URPS** - Union Régionale des Professionnels de Santé

URPS SAGES-FEMMES Pays de la Loire

5, Boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

urpssf.pdl@gmail.com

06 23 00 91 19

<https://urps-sf-paysdelaloire.fr/>